

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport de commission pour le préavis n° 3/2023

Demande de crédit pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le présent préavis s'est réunie le lundi 13 mars 2023 à 20h30 à la salle de la Municipalité de Château-d'Oex. Elle était composée de Messieurs Raymond Vuadens, 1^{er} membre, Nicolas Cléments, Jérôme Mottier, Didier Combremont et Vincent Schittli, rapporteur. La municipalité était représentée par Madame Cosette Hämmerli et Monsieur Cédric Morier, chef des Travaux.

Le président ouvre la séance et donne la parole à la Municipalité pour un rapide historique du bâtiment.

Ensuite Mme Hämmerli nous explique qu'actuellement l'abattoir est loué à la Société Coopérative de l'Abattoir Régional Gruyères, Pays-d'Enhaut et Ormonts (GPEO). La partie déchets carnés reste de la responsabilité de la Commune. Il n'est plus autorisé d'avoir comme actuellement sous le même toit les déchets carnés et un abattoir.

Afin de séparer les deux secteurs, il faut reconstruire un nouveau bâtiment pour les déchets carnés ainsi que modifier et mettre aux normes l'abattoir actuel :

- Création de douches/WC et d'un vestiaire
- Agrandissement de la chambre froide
- Agrandissement et amélioration de l'écurie d'attente
- Diverses mises aux normes
- Création d'une place de lavage extérieur
- Etc.

La création d'un nouveau bâtiment pour les déchets carnés est prévue entre l'abattoir actuel et le nouveau silo à sel et il nécessite un accès séparé. En effet, les normes exigent un cheminement différent pour les animaux vivants que pour les animaux morts.

Pour financer tout ceci la municipalité a fait beaucoup de recherches et de demandes. Le seul moyen pour pouvoir toucher des aides c'est d'être une entité agricole, de ce fait, il a été proposé de faire comme suit :

- La Commune réalise l'étude pour la transformation de l'abattoir et création du local pour les déchets.
- Elle réalise un Business plan pour le GPEO (pour s'assurer que l'entreprise est pérenne).
- Elle vend l'abattoir actuel en DDP au GPEO.
DDP = droit distinct et permanent ; l'acheteur est propriétaire des bâtiments et la commune reste propriétaire du terrain.

- Le GPEO devient propriétaire des bâtiments et réalise la construction et les travaux de mise aux normes et amélioration de l'abattoir actuel.
- La commune loue le terrain au GPEO et la Commune verse une location au GPEO pour les locaux d'équarrissages qu'elle exploite en son nom (obligation communale).

De cette façon, cela soutient le GPEO ainsi qu'un abattoir régional. Cela permet de toucher des subventions pour construire et transformer le tout, et tout le monde y trouve son compte.

La Commune de Saanen a été approchée pour traiter les déchets carnés ensemble mais la solution a vite été écartée.

La commission n'ayant plus de question, elle remercie la municipalité.

Après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 03/2023 tel que présenté.

Pour la commission, le rapporteur Vincent Schittli.

Le 13 mars 2023